Destinataire :

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Rapport annuel d'actualisation :

MISE EN ŒUVRE
DU PLAN DE GESTION

DE JANVIER 2012 À JANVIER 2013

La Cité *épiscopale* d'Albi

FRANCE - JANVIER 2013

Date d'inscription au patrimoine mondial :

34e session du patrimoine mondial (Brasilia, 2010)

Décision :
34 COM 8B.28

Critères :
(iv) et (v)

Sommaire

Introduction ..... p. 003

I- GOUVERNANCE DU BIEN ..... p. 006

II- PROTECTION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE ..... p. 012

III- AMÉNAGEMENT ET USAGE DES ESPACES PUBLICS ..... p. 024

IV- ACTIONS CULTURELLES, MÉDIATION ET APPROCHES SCIENTFIQUES ..... p. 030

V- DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU TOURISME ..... p. 038

VI- COOPÉRATION ET PARTAGE DES VALEURS UNIVERSELLES ..... p. 042

VII- PROMOTION DE LA CITÉ ÉPISCOPALE ..... p. 048

Introduction

2012, année de commémoration internationale des 40 ans de la Convention du patrimoine mondial, a été l'occasion pour la Cité épiscopale d'Albi de réaffirmer son attachement aux valeurs communes du patrimoine mondial, et de traduire concrètement à son échelle et avec ses moyens, ce traité international.

L'instrument clé, le plan de gestion, se fonde sur un principe de gouvernance : celle du comité de bien, qui invite acteurs, propriétaires et habitants de la Cité à porter un regard éclairé et collégial sur les multiples composantes de la gestion, en vue d'assurer la conservation et la pérennité de la valeur universelle du bien pour les générations à venir.

Parce qu'il offre une approche globale, raisonnée et partagée, le plan de gestion de la Cité épiscopale est devenu fondamental. Il apporte des réponses concrètes à des enjeux patrimoniaux, économiques, touristiques, sociaux, environnementaux, et s'attache in fine à concilier les exigences de conservation avec les exigences actuelles de commodité et de qualité de vie urbaine. Tel est notamment le sens de la réflexion sur les transports et la mobilité qui s'est engagée en 2012 et qui, menée à l'échelle de l'agglomération, permet d'appréhender la question sans dissocier le bien du territoire avec lequel il fonctionne.

Outre de nombreuses autres actions du plan de gestion réalisées ou engagées au cours de l'année, 2012 marque surtout l'achèvement d'un chantier de dix ans, pour la réhabilitation et la mise en valeur de l'ancienne résidence épiscopale du *palais de la Berbie,* et du musée Toulouse-Lautrec qu'il abrite. L'ensemble offre désormais une découverte de l'œuvre majeure du peintre Albigeois le long d'un parcours qui révèle l'architecture médiévale exceptionnelle du monument et permet d'appréhender par l'aménagement des salles et les dispositifs de médiation, la prégnance du fait épiscopal dans l'histoire d'Albi.

Ce musée réinventé, dans l'un des plus emblématiques monuments de la Cité épiscopale, et le futur Grand théâtre des Cordeliers dont la progression du chantier permet d'envisager un achèvement de travaux fin 2013, sont autant d'atouts qui contribuent à la notoriété et à l'ouverture internationale de la Cité épiscopale (le premier spectacle est programmé le 28 février 2014).

Ainsi, pour faire découvrir la Cité épiscopale d'Albi, en partager l'universalité et par là-même permettre à toutes les civilisations d'y reconnaître « leur » patrimoine, Albi s'ouvre plus que jamais au monde. C'est le sens du partenariat qui l'unit déjà au Site des palais royaux d'Abomey (République du Bénin), et le sens du partenariat envisagé avec la Vieille ville de Lijiang (Chine) inscrite elle aussi au patrimoine mondial.

Cité épiscopale d'Albi

I Gouvernance du bien

2012

- Renforcement de la gouvernance : comité de bien / démocratie de proximité
- Contrôle de l'utilisation du logo Unesco et de la marque « Albi la Cité épiscopale » par le comité éthique créé en 2011
- Mobilisation des ressources en faveur du patrimoine par le biais du mécénat
- Établissement d'un rapport de la situation en matière de développement durable

Annexes :

annexe I-1

Compte-rendu et diaporama du comité de bien du 27juin 2012

annexe I-2

Compte-rendu et diaporama du comité de bien du 5 décembre 2012

annexe I-3

Compte-rendu du conseil de quartier Grand-centre du 6 octobre 2012

annexe I-4

Compte-rendu du comité éthique du 19 juin 2012

annexe I-5

Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2012 approuvant le rapport de situation de la collectivité en matière de développement durable et rapport de la situation de la collectivité en matière de développement durable, novembre 2012

I Gouvernance du bien

Renforcement de la gouvernance : comité de bien / démocratie de proximité

Le comité de bien, par sa légitimité désormais incontestée est devenu un véritable outil opérationnel pour mettre en œuvre la gestion du bien. Au sein de cet espace de concertation, se prennent parfois des décisions importantes liées notamment à des projets d'aménagement au cœur du périmètre Unesco ou de la zone tampon. Le comité de bien se prononce de manière collégiale après avoir apprécié le(s) projet(s) proposé(s) au regard de la V.U.E.

Il témoigne aussi d'efforts considérables de bonne collaboration entre les services de la ville (gestionnaire du bien) et les services de l'État.

L'ordre du jour des séances plénières des 5 juin et 5 décembre 2012 témoigne également d'un suivi étroit de la mise en œuvre du plan de gestion par le comité de bien, des orientations et actions transverses qui le composent.

(cf annexe I-1 : compte-rendu et diaporama du comité de bien du 27juin 2012 et annexe I-2 : compte-rendu et diaporama du comité de bien du 5 décembre 2012)

Parallèlement à l'existence du comité de bien, **les conseillers du quartier Grand-centre** dont le périmètre va au-delà de la zone tampon, ont été invités à se retrouver autour de sujets transversaux qui concernent la ville dans son ensemble (sport, culture, économie, mobilité) et à en cerner l'articulation avec d'autres projets plus spécifiques du quartier. Espace de parole, de concertation et de convivialité, le conseil de quartier Grand-centre permet d'aller au-delà des périmètres strictement concernés par le plan de gestion, et d'en articuler la gestion avec le reste de la ville.

Dans sa séance du 6 octobre 2012, deux sous-commissions thématiques ont permis d'alimenter les réflexions sur :

- une « démarche paysage » (recensement du patrimoine paysager, environnemental, architectural et urbain du quartier destiné à enrichir la réflexion de la commune d'Albi sur la prise en compte des composantes paysagères, architecturales et urbaines qui fondent son identité, dans ses documents d'urbanisme et outils de planification) ;
- des questions d'aménagement et d'attractivité.

(cf annexe I-3 : compte-rendu du conseil de quartier Grand-centre du 6 octobre 2012)

Conseil de quartier Grand-centre du 6 octobre 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de la consultation pour une nouvelle politique de mobilité à Albi, trois réunions se sont également déroulées au mois de juillet. Les conseillers de l'ensemble des quartiers, parmi lesquels ceux du quartier Grand-centre, ont eu la primeur de découvrir les résultats de l'étude et les propositions de la ville sur ce sujet qui s'inscrit dans le cadre de la protection et de la valorisation et du bien, tout en répondant à des logiques contemporaines de mobilités.

I Gouvernance du bien

Contrôle de l'utilisation du logo Unesco et de la marque « Albi la Cité épiscopale » par le « comité éthique » créé en 2011

Le Comité éthique installé en 2011 à la suite des États généraux de l'Albigeois[1], a été invité au cours de sa séance du 19 juin 2012, à préciser les conditions d'utilisation des divers logos :

> **logo officiel de l'Unesco :**

l'utilisation est interdite sans autorisation écrite de la part du Comité du patrimoine mondial ;

> **logo Unesco spécifique au bien « La Cité épiscopale d'Albi » :**

l'autorisation d'utiliser ce logo est délivrée par la ville d'Albi en tant que gestionnaire du bien, (service communication en lien avec la mission Unesco) ou la commission nationale française, sous réserve que les supports aient exclusivement trait à la Cité épiscopale d'Albi, en valorise l'image et en respecte les valeurs ;

> **logo « Albi, la Cité épiscopale » :**

ce logo, lié à la marque territoriale a été créé afin que chacun puisse bénéficier de l'effet de l'inscription tout en s'impliquant dans la promotion de la ville et de la Cité épiscopale. En conséquence, l'utilisation de ce logo est plus accessible puisqu'elle s'appuie sur le respect de la Charte des valeurs albigeoises et sur l'adhésion à la démarche ambassadeurs.

Les principaux utilisateurs en sont la ville d'Albi, l'office du tourisme, le comité départemental du tourisme, quelques éditeurs et les ambassadeurs « d'Albi, la Cité épiscopale ».

Il apparaît que le logo de la marque territoriale et le contrôle de son utilisation par le comité éthique permettent de préserver l'image du bien classé tout en permettant à un grand nombre d'acteurs d'ancrer leur propre image dans la notoriété du territoire de la Cité épiscopale.

(cf annexe I-4 : compte-rendu du comité éthique du 19 juin 2012)

1 - *Cf Rapport annuel d'actualisation : mise en œuvre du plan de gestion, de janvier 2010 à janvier 2011, p. 7 à 10 et de janvier 2011 à janvier 2012, p. 8.*

I Gouvernance du bien

Mobilisation des ressources en faveur du patrimoine par le biais du mécénat

Faisant suite aux premières initiatives de 2011 en faveur du mécénat, la Cité épiscopale continue d'encourager citoyens, entreprises et fondations à mobiliser des ressources pour accompagner les investissements sur le patrimoine de la Cité épiscopale, tout en leur permettant de bénéficier des dispositifs fiscaux offerts par la législation française :

- l'association « **les amis de la Cité épiscopale** », créée en 2011 à l'initiative de la ville pour encourager le mécénat, s'apprête à recevoir un premier don qui sera affecté à la restauration d'un tableau flamand de la collégiale Saint-Salvi, appelé à devenir l'une des pièces maîtresses de cette église ;
- la façade nord de la collégiale a été restaurée au cours de l'année 2012 sous la maîtrise d'ouvrage et le financement principal de la ville d'Albi, mais avec également **la participation de deux entreprises locales** (« E.R.G.S. » et « Rigal »), pour des montants respectifs de 20 000 et 25 000 euros (montant global de 255 000 euros TTC de travaux) ;
- l'opération la plus importante reste cependant la confirmation de l'engagement du **World Monument Found (W.M.F.)** en faveur de la restauration d'une partie du chœur de la cathédrale dont il avait déjà été fait mention dans le rapport précédent[2]. Les études préalables à la restauration ont été réalisées et la convention de mécénat entre le W.M.F. et l'État français, propriétaire du monument est en cours de finalisation.

2 - *Cf Rapport d'actualisation : mise en œuvre du plan de gestion de janvier 2011 à janvier 2012, p. 9.*

PARTIES HAUTES DU CHŒUR : ESSAI DE RESTAURATION D'APRÈS LE PROTOCOLE D'INTERVENTION RETENU

I Gouvernance du bien

Rapport de la situation en matière de développement durable

Les principes de développement durable ayant été intégrés dans les actions quotidiennes de la collectivité, l'approche « développement durable » fait aujourd'hui partie intégrante de la gestion du bien.

La commune d'Albi conduit des actions en faveur du développement durable dans le cadre de son Agenda 21 depuis 2007, dont la reconnaissance « Agenda 21 local » a été prolongée par le ministère du Développement durable jusqu'en 2013. Or, dans le cadre de la phase deux du Grenelle de l'environnement et du décret n°2011-687 du 17 juin 2011, les collectivités territoriales françaises de plus de 50 000 habitants ont pour obligation d'établir un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Il s'agit de faire état des actions et des politiques territoriales mises en œuvre dans le but de répondre aux cinq finalités du développement durable à savoir :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport, présenté au conseil municipal du 19 novembre 2012, a permis d'analyser la situation de la commune d'Albi en matière de développement durable au travers de son fonctionnement et des politiques qu'elle mène (périmètre Unesco compris) en matière de déplacements doux, de préservation de la biodiversité, de cohésion sociale, de maîtrise de l'énergie, d'efforts pour la réduction des gaz à effet de serre, etc.

Au-delà de ces résultats encourageants, la ville d'Albi souhaite aussi intensifier son action dans la lutte contre le changement climatique en réalisant un Plan climat énergie territorial (P.C.E.T.) qui s'inscrira dans le prolongement des actions déjà menées en faveur de l'environnement et renforcera les actions de la collectivité dans la lutte contre le changement climatique.

(cf annexe I-5 : délibération du conseil municipal du 19 novembre 2012 approuvant le rapport de situation de la collectivité en matière de développement durable)

II Protection et conservation du patrimoine

2012

- Programmation pluri-annuelle sur les monuments historiques et poursuite d'efforts financiers conséquents pour le patrimoine
- Mesures incitatives en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine privé
- Démarche innovante et expérimentale : identification de 63 indicateurs pour le suivi du bien
- Renforcement de la prévention incendie sur le périmètre Unesco
- Amélioration de la qualité du panorama urbain et du cadre distant : démolition de la centrale thermique Pélissier

II Protection et conservation du patrimoine

Programmation pluri-annuelle sur les monuments historiques et poursuite d'efforts financiers conséquents pour le patrimoine

> Palais de la Berbie : fin du chantier de restructuration du musée Toulouse-Lautrec

Après onze ans de travaux, durant lesquels des prouesses techniques ont été effectuées pour concilier innovation et patrimoine (ex : creusement de l'auditorium sous la cour d'honneur), et de nombreuses découvertes archéologiques réalisées, contraignant souvent le maître d'ouvrage à adapter le programme muséographique aux éléments patrimoniaux mis à jour (ex : découverte de 90m² de pavements du XIII[e] siècle), le « musée Toulouse-Lautrec réinventé » a pu rouvrir ses portes début avril 2012.

Si la quasi totalité du chantier était déjà achevée en décembre 2011, quelques opérations de restauration se sont néanmoins déroulées début 2012, parmi lesquelles celle de la galerie d'Amboise dont la voûte en carène inversée avait révélé en 2011, un remarquable décor peint (registre décoratif, scènes naturalistes).

Du côté de la place de l'archevêché (entrée du musée), l'ancien passage du XVIII[e] siècle qui avait été réouvert pour les besoins du chantier et dont l'aménagement avait été débattu au sein du comité de bien de novembre 2011, a été soumis à la commission régionale des monuments historiques ; le dossier est toujours en cours d'instruction pour permettre aux services de l'État de s'assurer que ce projet soit conforme aux valeurs du bien et qu'il respecte l'intégrité du monument[3].

Palais de la Berbie, galerie d'Amboise avant/après restauration

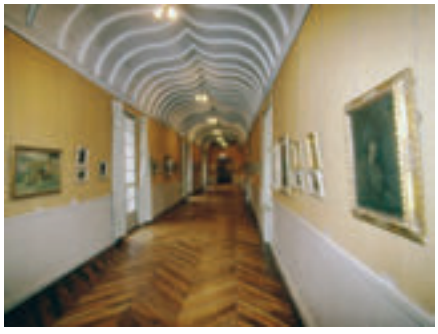

3 - *Cf Rapport annuel d'actualisation du plan de gestion, de janvier 2011 à janvier 2012, p. 14*

II Protection et conservation du patrimoine

Cathédrale Sainte-Cécile, restauration des couronnements

> Cathédrale Sainte-Cécile

Les études préalables à la restauration du chœur (projet de mécénat du W.M.F.) ont permis d'arrêter un protocole d'intervention qui a été soumis à la commission nationale des monuments historiques. Ces études ont révélé que l'état initial des couleurs du chœur canonial étaient à l'origine beaucoup plus proches des couleurs de la voûte. Les restaurations elles-mêmes devraient démarrer après la signature de la convention, soit courant 2013. Le montant final de cette opération de mécénat devrait dépasser 1,2 million d'euros.

D'autres chantiers dont la programmation est dictée par les priorités sanitaires se sont également engagés fin 2012 :

- la restauration des parties hautes du XIX^{e} (éléments de pierre, maçonneries) a démarré sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques. Ces travaux font suite à la chute d'éléments sculptés en 2008 qui avait nécessité la pose d'un filet de protection sur les parties hautes du côté nord. Ils s'étaleront sur quatre exercices budgétaires (coût global = 2M d'euros TTC) ;
- la tranche ferme a démarré en novembre 2012, elle concerne le traitement des six premières travées nord et devrait être achevée pour juin 2013 ;
- trois autres tranches sont programmées sur des périodes de sept mois chacune (de novembre à mai) afin d'éviter la présence d'échafaudages durant la période estivale.
- 2013 : tranche conditionnelle 1 > sept dernières travées nord ;
- 2014 : tranche conditionnelle 2 > chevet et six travées sud ;
- 2015 : tranche conditionnelle 3 > six dernières travées sud.

II Protection et conservation du patrimoine

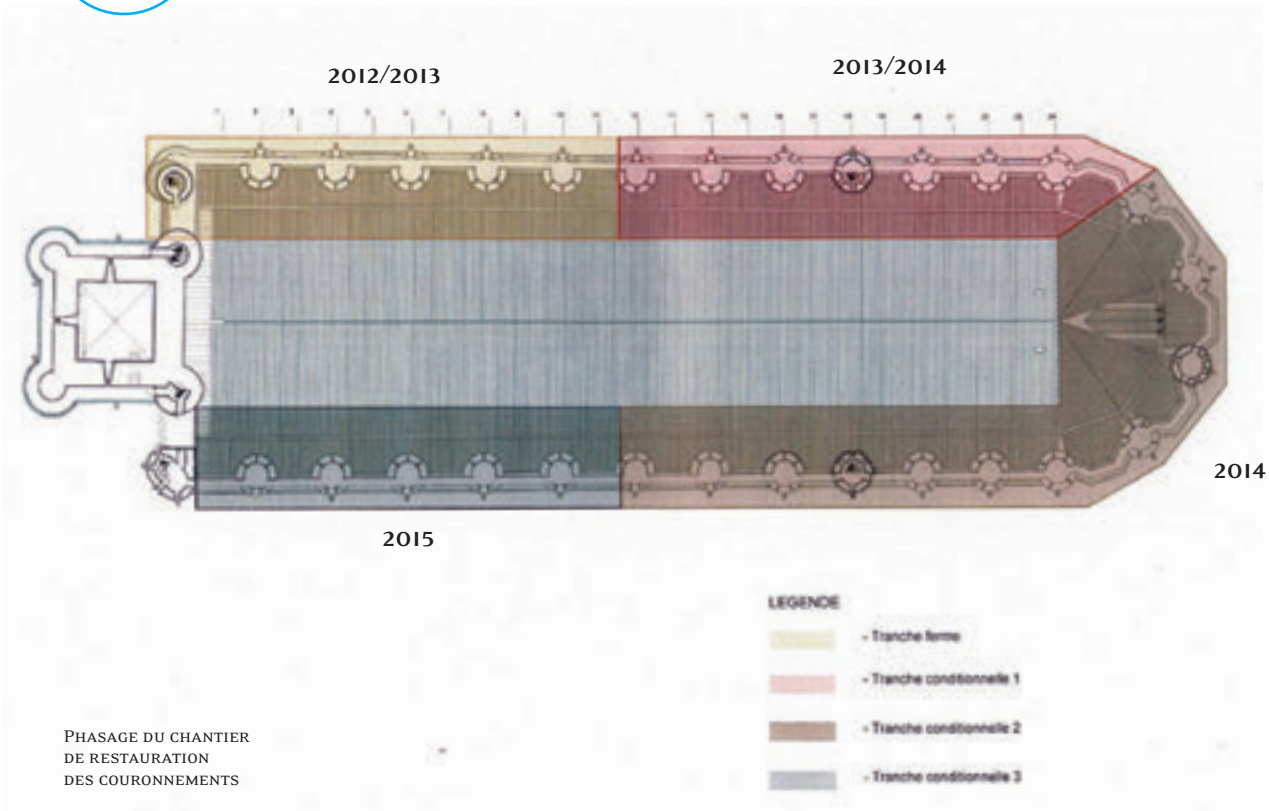

Phasage du chantier de restauration des couronnements

> Église collégiale Saint-Salvi

La façade nord de la collégiale a fait l'objet d'une première phase de restauration (montant de 255 829 euros TTC dont 45 000 euros de mécénat). Le travail portait principalement sur la maçonnerie (jointoiement et consolidation de l'appareil, assainissement du mur en pied de façade), mais il a également concerné le portail roman (restauration des sculptures et des traces de polychromies médiévales) et la restauration des trois baies gothiques (nettoyage et restauration).

Église collégiale Saint-Salvi, façade nord avant/après restauration

II Protection et conservation du patrimoine

Cette restauration, minutieuse et de grande qualité, a eu un impact très positif sur la perception des habitants et visiteurs du monument, elle a permis de révéler et de souligner l'intérêt historique et architectural de ce monument majeur de la Cité. Il est prévu d'engager en 2013, la deuxième et dernière phase de restauration de la façade nord en procédant dès 2013, au confortement du soubassement du clocher-porche.

Église collégiale Saint-Salvi, façade nord restaurée

Par ailleurs, dans le cadre de sa programmation pluriannuelle sur l'église Saint-Salvi, la ville d'Albi qui s'attache chaque année à intervenir sur une partie des couvertures de l'édifice a réalisé des travaux de strict entretien sur les couvertures du clocher et du transept. Ces travaux ont toujours été réalisés avec le plus grand soin grâce au savoir-faire désormais acquis des charpentiers et des couvreurs, ce dont témoigne l'attention portée aux chéneaux encaissés qui participent de manière essentielle à l'esthétique de la toiture.

Église collégiale Saint-Salvi, portail roman restauré

Cette opération achève le programme pluriannuel d'entretien des couvertures de l'église démarré en 2009. Ainsi, les efforts consentis annuellement, combinés aux gros travaux de restauration comme ceux de la façade nord permettront dès 2013, d'avoir un édifice d'une enveloppe extérieure totalement saine, état préalable à toute action éventuelle de mise en valeur intérieur.

Église collégiale Saint-Salvi, portail roman, essai de restitution des polychromie (état supposé fin XV[e] siècle)

II

Protection et conservation du patrimoine

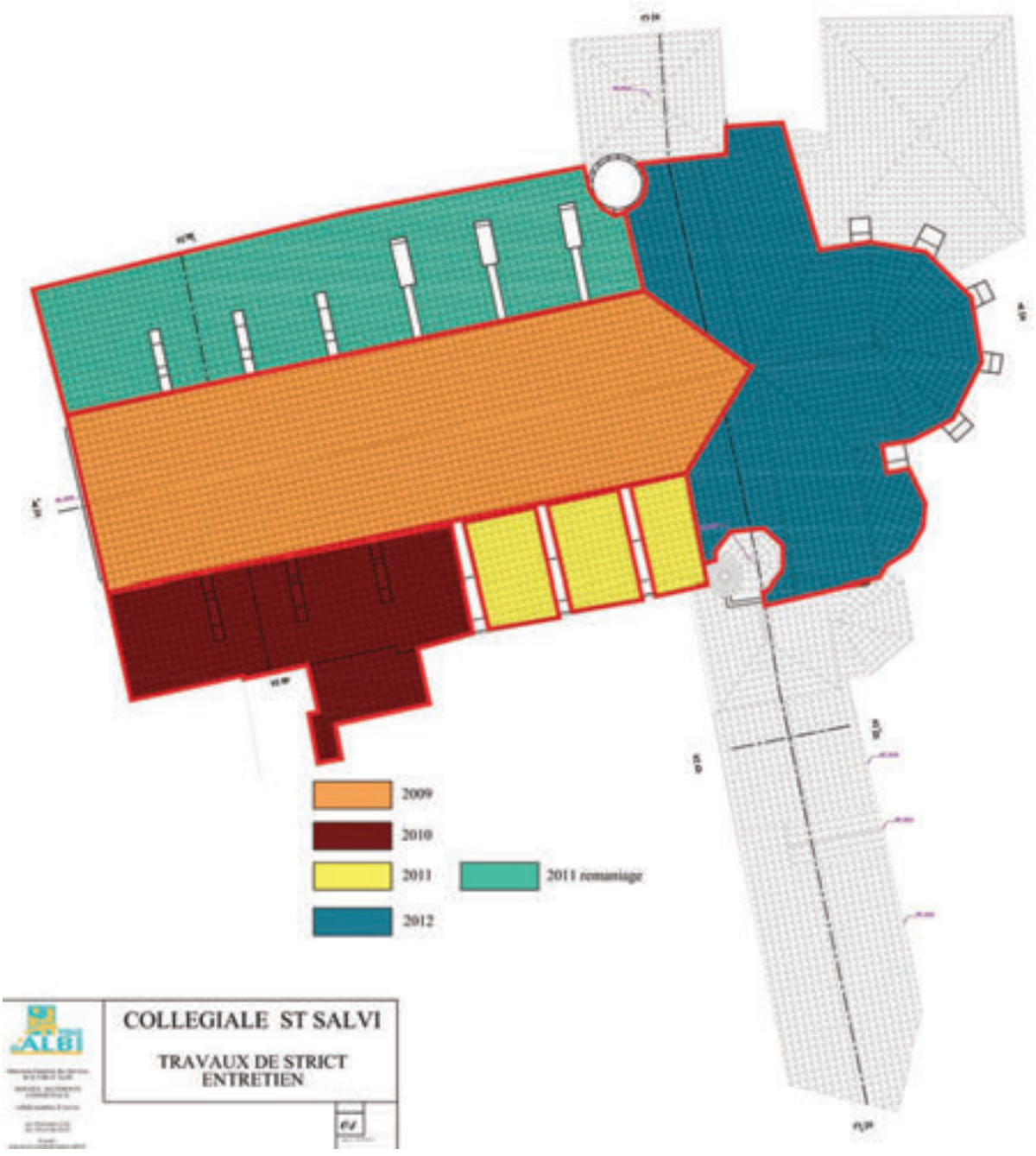

Église collégiale Saint-Salvi, programme pluri-annuel de réfection des couvertures

II Protection et conservation du patrimoine

> Patrimoine naturel – Études-diagnostics et travaux sur les berges du Tarn

L'histoire de la cité est intimement liée à celle du Tarn, mais l'impétuosité de la rivière fragilise les berges. La ville d'Albi a engagé en 2012, un programme d'études et de travaux afin de protéger les zones les plus touchées par le phénomène d'érosion. À la suite d'études géotechniques, trois secteurs ont ainsi été identifiés comme devant faire l'objet de travaux :

Érosion des berges secteur de Gardès

- un secteur hors zone tampon mais limitrophe (le secteur de Gardès), sur lequel les travaux de confortement ont été réalisés en 2012 (renforcement par pieux et maintien de la berge à l'aide d'un treillis de fils d'acier végétalisé) ; coût de 215 000 euros TTC ;

Confortement des berges du Tarn, secteur de Gardès

- un secteur situé en périmètre Unesco entre le quartier du Castelviel et la cathédrale, qui concerne 270 mètres de berges, pour lequel une étude géotechnique a été engagée afin de diagnostiquer la nature des désordres, leurs évolutions et de préciser les modalités d'interventions. Ce secteur correspondant à un ensemble de propriétés privées, la ville d'Albi rencontre actuellement les propriétaires pour évoquer les modalités financières de réalisation des travaux ;
- un secteur situé hors zone tampon (secteur du Chapitre).

Par ailleurs, la rivière du Tarn étant partie intégrante du bien classé, elle nécessite le même degré d'attention que le patrimoine bâti. Une opération de conservation et de protection de ce patrimoine naturel est donc organisée tous les ans par la ville d'Albi, elle consiste à enlever les embâcles qui s'accumulent sur les piles du Pont-vieux (montant annuel de 20 000 euros).

II Protection et conservation du patrimoine

Mesures incitatives en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine privé

> Aide financière à la restauration des façades remarquables

Par délibération du 4 avril 2011, la ville d'Albi avait approuvé la mise en place d'une aide incitative pour la restauration des façades et/ou éléments d'architecture de la zone tampon pour lesquels une intervention est jugée prioritaire à partir d'un repérage exhaustif réalisé par la ville et le service territorial de l'architecture et du patrimoine, portant sur quatre critères :

- > la localisation de l'immeuble ;
- > l'état sanitaire du bâtiment ;
- > l'aspect esthétique ;
- > le patrimoine des décors de façades.

Vingt-cinq restaurations de façades ont été engagées depuis avril 2011, dont seize sont situées en périmètre Unesco. L'aide municipale a concerné douze façades en 2012, soit près de 1 500 m² de façades pour les deux ans, ce qui représente un montant de 496 327 euros HT de chantiers confiés à des entreprises locales. Le total des subventions accordées par la ville en 2012, s'élève à 61 623 euros.

Exemple de rénovation de façade (avant/après)

II Protection et conservation du patrimoine

> Prix patrimoine 2012

Dans le cadre de la politique patrimoniale et conformément aux engagements pris dans le plan de gestion, la ville d'Albi a instauré en 2011 un « prix Patrimoine » sur le périmètre de la zone tampon, afin de distinguer chaque année les meilleures initiatives privées de réhabilitation, de restauration ou d'embellissement.

Avant travaux

En 2012, la ville d'Albi a décidé de mettre à l'honneur les opérations de réfection de façades, visibles du domaine public, qui participent au respect des prescriptions architecturales ainsi qu'à la mise en valeur du centre ancien : sept opérations remarquables de la zone tampon ont été identifiées comme étant éligibles.

Le « prix Patrimoine » 2012 a été attribué par la commission locale du secteur sauvegardé et remis aux propriétaires mais également au maître d'œuvre et aux artisans pour encourager et reconnaître leur savoir-faire.

En contrepartie et dans la mesure du possible, il est demandé au lauréat d'ouvrir au public pour les journées européennes du patrimoine, lorsque le bien n'est pas accessible le reste de l'année, ce qui a été le cas pour le lauréat 2011 (ouverture au public de la cour renaissance de l'hôtel de Ginholac lors des journées du patrimoine 2012).

Prix patrimoine 2012, 20, place du cloître après travaux

II Protection et conservation du patrimoine

Démarche innovante et expérimentale : identification de 63 indicateurs pour le suivi du bien

Dans l'année qui a suivi l'inscription, il a été décidé d'élaborer une méthode d'évaluation du bien en s'appuyant sur l'identification d'enjeux de gestion[4]. La méthode de travail s'est fondée sur la lecture croisée des documents supports que sont : l'agenda 21 local, le plan de gestion, les propositions d'actions issues des réunions publiques organisées lors des États généraux Unesco, les recommandations du patrimoine mondial, les textes adoptés ou en cours d'adoption par l'Unesco et la Convention de 1972.

Une première phase de réflexion dite « déductive » a consisté à déterminer des enjeux de gestion du bien. Ces enjeux dits « de développement durable » répondent à une approche sociale, environnementale et économique. Cette étape a été conduite en collaboration avec le secteur de l'enseignement supérieur : université Jean-François Champollion et École des mines d'Albi-Carmaux au cours de l'année 2012. En corrélation avec chacun des enjeux, 63 indicateurs ont été identifiés.

Une deuxième phase dite « inductive » s'est alors attachée à vérifier la corrélation entre les 63 indicateurs et les enjeux initiaux.

La troisième phase qui est toujours en cours, consiste à libeller scientifiquement chacun des indicateurs, à définir sa périodicité, son périmètre d'étude, la manière de collecter les données et à préciser son mode de représentation (ex : donnée chiffrée, graphique, cartographie, photographie, etc.). Ce travail s'effectue en collaboration avec divers acteurs qui disposent des données et notamment l'Institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.), la Direction départementale des territoires (D.D.T.), la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn (C.C.I.) et l'office de tourisme d'Albi.

Renforcement de la prévention incendie sur le périmètre Unesco

> Prise en compte du périmètre Unesco dans les documents de prévention incendie et actions de sensibilisation auprès des commerçants

L'inscription récente au patrimoine mondial associée à la hausse de la fréquentation touristique ont justifié que soient adaptées des mesures de sécurité préventive et d'intervention sur les principaux monuments comme sur l'ensemble du périmètre classé et sa zone tampon :

Dans le cadre de la révision quinquennale du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (S.D.A.C.R.)[5], élaboré par le SDIS et validé en juin 2012, par le Conseil général du Tarn, le périmètre Unesco a été pris en compte, de manière à garantir à la fois la sécurité des personnes et la conservation du patrimoine en adaptant au maximum les méthodes d'intervention.

4 - *Cf Rapport d'actualisation du plan de gestion de janvier 2011 à janvier 2012, p. 17.*
5 - *Ce document identifie l'ensemble des risques du territoire (risques courants, particuliers et sociétaux) et définit la mise en œuvre de mesures adaptées.*

II Protection et conservation du patrimoine

Ainsi, considérant que les réserves des commerces classés en établissements de 5e catégorie constituent actuellement un risque accru de propagation du feu, un renforcement de la réglementation impose depuis juin 2012 aux propriétaires d'établissements commerciaux recevant du public qui souhaiteraient engager des travaux ou créer une activité, de respecter des mesures telles que l'isolation des réserves et des locaux à risques avec un système coupe-feu et de renforcer les moyens d'interventions (présence de détecteurs, d'extincteurs...), dès lors que les travaux envisagés se situent en périmètre Unesco ou zone tampon[6].

En complément, la mesure précitée ne concernant que les nouveaux établissements et ne prévoyant pas de contrôles particuliers pour les commerces et services existants, le S.D.I.S., la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn et la ville d'Albi, ont décidé d'engager un travail de sensibilisation auprès des commerçants pour limiter les risques de propagation du feu et définir des axes d'amélioration en matière de prévention incendie sur le périmètre Unesco et la zone tampon. Les premières rencontres avec les commerçants seront réalisées dès 2013 par le S.D.I.S., la C.C.I. et la ville d'Albi.

> Adaptation des modes d'intervention aux enjeux patrimoniaux

Pour lutter efficacement contre le risque incendie, l'État, propriétaire de la cathédrale et la ville, propriétaire de l'église Saint-Salvi ont l'un et l'autre engagé en fin d'année des travaux pour installer une colonne sèche (ou colonne incendie) permettant aux pompiers de raccorder un tuyaux sur une conduite rigide en cas de feu à éteindre.

Dans cette dynamique, la ville d'Albi a conçu à l'attention du S.D.I.S., un document qui identifie et localise les éléments patrimoniaux remarquables du patrimoine bâti privé du périmètre Unesco et de la zone tampon. Ce document permettra au S.D.I.S d'adapter en conséquence les modes d'intervention et de protection en cas de départ de feu.

Enfin, outre l'élaboration de « plan d'établissements répertoriés » pour les principaux monuments (cathédrale Sainte Cécile, palais de la Berbie, collégiale Saint-Salvi), un document spécifique au mobilier de l'église Saint-Salvi a été élaboré par la ville d'Albi : il permet au Service d'incendie et de secours du Tarn d'identifier et de localiser à l'intérieur du monument les éléments du patrimoine écrit, mobilier et immobilier qu'il serait prioritaire de mettre hors de danger en cas d'incendie important et d'intervention d'urgence.

Tous ces éléments ont été géolocalisés au Centre d'appels du S.D.I.S. et sont automatiquement générés lorsqu'un appel d'urgence concerne l'une des adresses renseignées.

Exemple de fiche inventaire réalisé à l'attention du S.D.I.S.

6 - *Ce renforcement de la réglementation est destiné à accompagner l'obligation faite à chaque habitation privée de s'équiper d'ici mars 2015 d'un système d'alarme incendie conforme à la loi.*

II Protection et conservation du patrimoine

Cadre distant, fin de la démolition de la centrale Pélissier

Amélioration du panorama urbain (hors zone tampon) : rénovation de la façade d'un immeuble (hors zone tampon)

Après la démolition de la cheminée haute de 125 mètres en février 2011, le bâtiment usine de l'ancienne centrale thermique Pélissier considéré comme un « point noir » du cadre distant de la Cité épiscopale, a désormais totalement disparu : il a été à son tour abattu le 10 novembre 2012.

III Aménagement et usage des espaces publics

2012

- Poursuite des programmes d'aménagement
- Poursuite de la création d'un pôle culturel hors zone tampon
- Politique de déplacements : 40 propositions pour une nouvelle mobilité
- Liaison douce rive droite / rive gauche - Projet d'aménagement en zone tampon d'une passerelle en encorbellement sur le pont ferroviaire franchissant le Tarn à Albi

Annexes :

Annexe III-1 :

Dossier réalisé par la ville d'Albi « 40 propositions pour une nouvelle mobilité à Albi, consultation sur les déplacements, la circulation et le stationnement », octobre 2012.

Annexe III-2 :

Dossier réalisé par la ville d'Albi, présenté au conseil municipal du 17 décembre « plan d'action mobilité 2013-2014 ».

III Aménagement et usage des espaces publics

Poursuite des programmes d'aménagement

Les aménagements sur le périmètre UNESCO et ses abords immédiats se poursuivent conformément au plan de gestion, avec la volonté permanente de rendre compatibles fonctions d'usage de la Cité épiscopale et exigences patrimoniales.

> Périmètre Unesco : aménagement des abords du palais de la Berbie

Le comité de bien de novembre 2011 avait rejeté la proposition faite par la ville d'aménager l'espace situé devant le palais de la Berbie en introduisant des carrés végétaux, de crainte que ce projet n'adoucisse le caractère militaire de la forteresse et ne soit préjudiciable à la V.U.E.

Pour des raisons budgétaires, il avait donc été convenu de procéder à un aménagement provisoire de cet espace, en attendant la réalisation ultérieure d'un projet d'aménagement d'ensemble de la place de l'archevêché.

Cet aménagement provisoire a été réalisé fin 2012 (montant global de 90 000 euros ; financement : 50 000 euros ville d'Albi - 40 000 euros SMAMTL). Il est destiné à améliorer le confort, la sécurité du public et l'esthétique du site à l'entrée du palais de la Berbie. .

La ville d'Albi et le S.T.A.P. ont accordé un soin particulier au choix du matériau : gravillons de gros calibre associant des coloris brun, gris et noir qui proviennent des alluvions du Tarn, ce qui permet de se rapprocher au maximum des calades intérieures du palais de la Berbie. Deux places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ont également été aménagées.

Aménagement de la place de l'archevêché

III Aménagement et usage des espaces publics

Aménagement de la place Lapérouse

> Zone tampon : aménagement de la place Lapérouse

L'aménagement de la place Lapérouse située à la jonction de la zone tampon et ses abords immédiats (boulevard Sibille et place Lapérouse), est l'une des composantes du nouveau quartier culturel « des Cordeliers » situé hors zone tampon.

Ce secteur, rendu partiellement piéton a été traité en cohérence et dans la continuité de l'aménagement du jardin national sur le tracé des anciens remparts. Une attention particulière a été portée au choix des matériaux (grès de Molières, grès porphyre, granit amarante). Au pied du palais de justice, l'espace a été libéré des voitures et aménagé en parvis piéton, mettant en valeur le bâtiment qui a fait l'objet d'une mise en lumière.

L'aménagement du jardin de la place Lapérouse, démarré en 2012, se poursuit en 2013 : il sera agrandi et travaillé avec des mouvements de sols jusqu'à la statue Lapérouse afin d'isoler les piétons de la circulation des voitures. L'aménagement du square a été confié à un artiste danois de renommée internationale, Jeppe Hein, qui réalise un pavillon d'eau « En circle », qui comportera plus de 700 jets d'eau.

Aménagement de la place Lapérouse

III Aménagement et usage des espaces publics

Poursuite de la création d'un quartier culturel hors zone tampon, le projet dit "des Cordeliers"

Aux abords de la zone tampon, la construction du Grand Théâtre se poursuit. L'avancée du chantier au cours de l'année 2012, permet d'ores et déjà d'appréhender combien la conception urbaine et architecturale est conforme à ce qui était annoncé dans le plan de gestion du bien[7] et aux recommandations du centre du patrimoine mondial formulées au moment de l'inscription[8].

Son architecture contemporaine permettra l'interaction entre le patrimoine historique et celui du XXI[e] siècle. L'ancien et le contemporain participeront ainsi pleinement à l'identité d'Albi et à son rayonnement international.

L'avancée du chantier a été marquée courant 2012 par :

- le début de l'aménagement des espaces publics situés aux abords du Grand Théâtre parmi lesquels le début de l'aménagement du square Lapérouse devant accueillir l'œuvre de Jeppe Hein (voir supra) ;
- l'achèvement des travaux de gros-œuvre des quatre niveaux inférieurs du bâtiment qui accueilleront le futur parking et les huit salles de cinéma ;
- le démarrage de la construction de la salle de spectacles de 900 places et de l'espace qui sera la future entrée des cinémas, en attendant le démarrage au premier semestre 2013, des travaux de second œuvre de l'ensemble (cinémas, parkings et salle de spectacle) ;
- l'installation aux ateliers municipaux d'une maquette de travail grandeur nature du traitement de la façade du Grand théâtre avec la maille métallique qui recouvrira le bâtiment, véritable marque de fabrique de l'architecte du projet Dominique Perrault[9].

Après l'inscription au patrimoine mondial et la rénovation du musée Toulouse-Lautrec, le parti pris de la ville d'Albi de travailler avec Dominique Perrault et Jeppe Hein, l'un et l'autre architecte et artiste contemporain d'envergure internationale offre à la ville d'Albi une ouverture supplémentaire à l'international.

7 - *Cf Dossier de proposition d'inscription, plan de gestion du bien, janvier 2009, Action III-5 Aménagements et usages des espaces publics, p. 94 à 98.*
8 - *« ... Veiller à ce que la lisibilité d'ensemble du paysage urbain historique ne soit pas altérée par des constructions disproportionnées dans des quartiers périphériques, notamment au sud de la zone tampon...»*
9 - *Le comité de bien du 2 décembre 2010 avait émis un avis favorable et sans réserve à ce projet.*

III Aménagement et usage des espaces publics

Politique de déplacements : 40 propositions pour une nouvelle mobilité

En 2012, la ville d'Albi a engagé une réflexion globale sur les déplacements afin d'agir de manière globale sur diverses composantes de la mobilité urbaine : stationnement, circulation, transports en commun et déplacements doux.

L'objectif de cette démarche consiste notamment à améliorer le cadre de vie en centre-ville et donc au cœur du périmètre Unesco et sa zone tampon, en limitant la circulation automobile, en favorisant les transports en commun et en encourageant la pratique du vélo et de la marche.

40 PROPOSITIONS POUR UNE NOUVELLE MOBILITÉ

Transports en commun

- 04 Avenue Albert Thomas : ouverture de la liaison Cantepau réservée au bus.
- 28 Création d'un couloir de bus secteur Lices Pompidou, à côté du Conseil Général avec suppression du stationnement.
- 30 Équipement pour la priorité des bus aux feux tricolores.

Aménagement piéton

- 29 Poursuite de la piétonisation en centre-ville
- 35 Avenue Joffre : réfection du revêtement des trottoirs.
- 36 Boulevard Carnot : réfection du revêtement des trottoirs.
- 37 Rue de Finlande (à partir du stade Lagrèze) : réfection du revêtement des trottoirs.
- 38 Boulevard Andrieu : réfection des trottoirs.

Stationnement

- 01 Aménagement d'un parking relais avenue du colonel Teyssier / rue Suzanne Lenglen.
- 02 Aménagement d'un parking relais rond-point de l'Europe.
- 03 Aménagement d'un parking intermédiaire à Cantepau à côté de la DDTEEP, 56 places.
- 05 Avenue Albert Thomas / rue Paul Bermond : création d'un parking relais.
- 06 Aménagement d'un parking relais bretelle Caussels (après le doublement de la rocade).
- 09 Secteur Ranteil : aménagement d'un parking relais.
- 11 Aménagement d'un parking relais avenue François Verdier entre l'échangeur et le siège du CRCA.
- 21 Extension du parking Sernam /Gare Albi-ville.
- 23 Aménagement parking relais paysager avenue Edouard Branly.
- 24 Aménagement du parking péri-central de Pratgraussals.
- 26 Actions favorisant les véhicules décarbonés pour l'accès au centre ville.
- 32 Extension du stationnement payant.
- 33 Requalification du parking Cathédrale/Bondidou.
- 34 Mise en place d'un tarif stationnement résidentiel.

Déplacement doux

- 14 Mise en sens unique de la rue de Cantepau, élargissement des trottoirs.
- 18 Nouveaux aménagements cyclables.
- 19 Expérimentation de consignes à vélos.
- 20 Instauration du tourne à droite pour les vélos.
- 25 Requalification de la rue de Ciron suppression du stationnement, réfection des trottoirs, contre-sens cyclable.
- 27 Expérimentation de location de vélos à Pratgraussals.
- 31 Rue René Rouquier : aménagement de bandes cyclables avec suppression du stationnement.
- 40 Doublement de la capacité des stationnements vélos.

Circulation

- 07 Projet de quatrième pont
- 08 Secteur Ranteil : aménagement d'un rond-point.
- 10 Aménagement du carrefour Bourdès / Portes d'Albi.
- 12 Aménagement d'un giratoire Avenue du Maréchal Juin.
- 13 Réalisation d'un carrefour à feux rue André Parayre.
- 15 Secteur Madeleine : aménagement d'un carrefour giratoire, suppression des feux rue de la Pompe, aménagement d'un couloir de bus avenue Albert Thomas, jusqu'au boulevard de Strasbourg.
- 16 Rue Gabriel Soulages : élargissement des partie étroites et aménagement du débouché sur l'avenue Albert Thomas.
- 17 Hiérarchisation des voies à 50 ou 30km/h dans les quartiers
- 22 Voie de liaison centre / quartier Ouest : passage sous les voies ferrées de la gare SNCF Albi-ville.
- 39 Aménagement du rond-point du boulevard Sibille / Parking Cathédrale/ rue Salengro.

III Aménagement et usage des espaces publics

À la suite d'études menées par un cabinet spécialisé, la ville a présenté une série de quarante propositions aux Albigeois et défini avec eux celles à mener prioritairement dans les deux années à venir. Un plan d'actions pour les années 2013-2014 a été présenté au conseil municipal de décembre 2012. Ces éléments viennent enrichir le travail actuellement mené par la communauté d'agglomération dans le cadre de l'élaboration de son plan de déplacements urbains. Les projets prévus concernent notamment de nouveaux aménagements pour les vélos, la réfection de trottoirs et la mise en place d'un nouveau plan de circulation dans le périmètre Unesco et sa zone tampon.

(cf annexe III- 1 : dossier réalisé par la ville d'Albi « 40 propositions pour une nouvelle mobilité à Albi, consultation sur les déplacements, la circulation et le stationnement », octobre 2012. Et annexe III-2 : dossier réalisé par la ville d'Albi, présenté au conseil municipal du 17 décembre « plan d'action mobilité 2013-2014 ».)

Liaison douce rive droite / rive gauche - Projet d'aménagement en zone tampon d'une passerelle en encorbellement sur le pont ferroviaire franchissant le Tarn à Albi

Ce projet, exposé dans le plan de gestion du bien, puis évoqué dans les rapports d'actualisation précédents[10], est un projet majeur pour la Cité épiscopale, la ville et l'agglomération.

En juin 2012, la communauté d'agglomération (maître d'ouvrage) et Réseau Ferré de France (propriétaire de l'ouvrage) ont signé une convention par laquelle Réseau Ferré de France autorise l'agglomération à ancrer une passerelle sur le pont ferroviaire et à en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Après cette étape essentielle, la communauté d'agglomération a constitué un dossier technique, qui présente diverses options d'ancrage de la passerelle (communiquées au comité de bien du 27 juin 2012), situe le projet au regard des enjeux du plan de gestion auxquels il répond (protection du patrimoine de la Cité épiscopale, gestion du tourisme, gestion des flux, aménagements urbains, valorisation de la V.U.E., etc.) et le présente au regard de la politique de mobilité et du projet d'aménagement d'ensemble (liaison entre la place du château et la place Sainte-Cécile / liaison entre le Castelviel et la base de loisirs de Pratgraussals).

Il fait aussi état de « préconisations architecturales », qui seront une composante essentielle du futur cahier des charges du concours de maîtrise d'œuvre international qui sera organisé ultérieurement.

Au préalable, il est prévu que le projet soit très attentivement examiné courant 2013, par les instances nationales de protection du patrimoine, afin que soient apportées toutes les garanties nécessaires pour que le futur ouvrage soit de grande qualité architecturale et qu'il respecte la V.U.E. du bien.

10 - *Cf Dossier de proposition d'inscription, tome 2 Plan de gestion, action III-2 : Programme d'aménagement de la zone tampon, janvier 2009, p. 75 et 76. - id, action III-3 : accessibilité et déplacements, p. 82 et 83 - Rapport annuel d'actualisation : mise en œuvre du plan de gestion de janvier 2010 à janvier 2011, p. 23.*

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

2012

- Sensibilisation et commémoration de la Convention du patrimoine mondial
- Partage des valeurs du bien et partage d'expériences en matière de gestion
- Valorisation des découvertes archéologiques et création d'un espace d'interprétation au palais de la Berbie
- Création d'un fonds documentaire dédié à la Cité épiscopale

Annexes :

annexe IV-1

Programme des 10e Rencontres de l'Association des biens français à Albi, 8 et 9 mars 2012.

annexe IV-2

Règlement du concours d'illustration de la Convention patrimoine mondial, 2012

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Sensibilisation et commémoration de la Convention du patrimoine mondial

> 10e Rencontres de l'Association des biens français du patrimoine mondial

Après Nancy, Lyon, Le Puy-en-Velay, Le Havre, Reims, Besançon et Amiens, Albi a accueilli les 10e Rencontres de l'association des biens français du patrimoine mondial.

DE GAUCHE À DROITE : YVES DAUGE, PHILIPPE BONNECARRÈRE, GENEVIÈVE PARMENTIER.

Cette association réunit spécialistes et représentants des biens français inscrits, ainsi que les partenaires de l'association : État, Convention France-UNESCO, Commission nationale française pour l'UNESCO, ICOMOS, etc.

Ces Rencontres se sont déroulées au cœur de la Cité épiscopale dans l'emblématique, Palais de la Berbie, avec la présence de 150 participants. L'assemblée générale qui s'est tenue le 9 mars, a mis en évidence combien cette association montait en puissance depuis 2010 et consolidait activement son réseau de membres (à souligner : la présence à Albi de la Nouvelle Calédonie et de l'île de la Réunion pour la première fois au sein de l'association).

Les trois commissions thématiques : « plan de gestion », « communication » et « relations internationales », ont permis d'évoquer notamment un projet de législation sur le patrimoine mondial porté par le Sénat, le lancement du guide Vert Michelin sur les Sites français du patrimoine mondial et la coopération avec d'autres réseaux de sites européens.

DE GAUCHE À DROITE : BRUNO FAVEL, GUY DEBONNET, PHILIPPE BONNECARRÈRE, STÉPHANIE DUPUY-LYON

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Le lendemain, était organisée une journée de colloque sur le thème du 40e anniversaire de la Convention de 1972. Après une conférence sur l'histoire et les évolutions de la Convention donnée par monsieur Yukka Jokkilehto, conseiller spécial auprès du directeur de l'ICCROM et Olivier Poisson, inspecteur général des monuments historiques, les représentants de plusieurs sites ont présenté des communications afin d'illustrer les traductions locales concrètes de ce traité international et de permettre les échanges d'expériences entre sites français.

Ces échanges et communications seront prochainement publiés.

(cf annexe IV-1 : programme des 10e Rencontres de l'Association des biens français à Albi, 8 et 9 mars 2012.)

DÎNER DE GALA AU PALAIS DE LA BERBIE

ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

> Concours d'illustration du texte de la Convention du patrimoine mondial

La ville d'Albi et la médiathèque d'agglomération Pierre Amalric se sont également associées à la commémoration des 40 ans de la Convention : afin de valoriser les fondements du traité, un concours d'illustration du texte de la Convention a été organisé dans le cadre de la 9e Foire aux livres d'exception.

Le choix de l'œuvre lauréate était soumis au vote du public qui a décerné le prix lauréat à Patrick HACK, pour une œuvre au stylo encre noire – mine graphite et pierre noire.

Dessin lauréat (Patrick Hack)

Exemples de dessins non retenus
(Claude Treillet / Guy-Marc Bousquet)

> Inauguration de la plaque commémorative de l'inscription

À la date anniversaire de l'inscription au patrimoine mondial de la Cité épiscopale, le 31 juillet, la plaque commémorative de l'inscription apposée place de la cathédrale, a été dévoilée.

Cet événement a permis d'informer largement le public, (habitants et visiteurs) de la valeur particulière du bien, reconnue par la communauté internationale et de sa signification pour le monde entier. Cet événement a également été l'occasion de communiquer sur l'existence de la Convention du patrimoine mondial, et sur la notion de « Liste du patrimoine mondial » qui la concrétise.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Partage des valeurs du bien et partage d'expériences en matière de gestion

Dans le cadre de cette année de commémoration, de nombreux événements ont été organisés de par le monde, parmi lesquels quelques congrès ou séminaires auxquels la ville d'Albi en tant que gestionnaire du bien était invitée dans une logique de partage et d'enrichissement mutuel d'expérience, à exposer les valeurs du bien, ses modalités de gestion et de gouvernance :

- **fédération Patrimoine-environnement**, Albi, le 31 mars 2012 ;
- **congrès international** organisé par la ville de Bruxelles sur les **plans de gestion**, les 9, 10 et 11 mai 2012 ;
- **séminaire des Vieilles maisons Françaises**, Paris, le 13 juin 2012 ;
- **3e Séminaire de la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » (IREST)**, Paris Unesco, le 9 octobre 2012 (organisé par la chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement », et le réseau UNITWIN-UNESCO « Culture, Tourisme, Développement, en collaboration avec l'Association des biens français du patrimoine mondial, Icomos France, la Convention France-Unesco et Cités unies France) ;
- **séminaire des directeurs du patrimoine africains** organisé par le ministère de la Culture , Paris, le 27 octobre 2012 ;
- **colloque Icomos France sur les biens en série du patrimoine mondial**, Poitiers, les 17 et 18 novembre 2012,

Valorisation des découvertes archéologiques et création d'un espace d'interprétation au palais de la Berbie

Les découvertes réalisées au cours du chantier de restructuration du musée Toulouse-Lautrec ont été restituées au public. Elles sont présentées en divers points du monument[11] :

- **dans le donjon Saint-Michel :**

  le pavement du XIIIe siècle qui se trouvait sous une couche de remblais sous les sols existants, dégagé au cours de la 4e phase du chantier a été aménagé d'une passerelle qui permet aux visiteurs de traverser la salle et d'appréhender l'état initial du palais de la Berbie.

  Outre les pavements, les vestiges de peintures murales d'époques successives de cette ancienne salle d'assemblée ont aussi été dégagés. Ils sont présentés au public en l'état, selon une mise en valeur strictement archéologique.

  L'ensemble du décor ainsi dégagé offre aujourd'hui au visiteur le témoignage majeur d'une salle d'apparat dans une architecture palatiale du XIIIe siècle exceptionnelle.

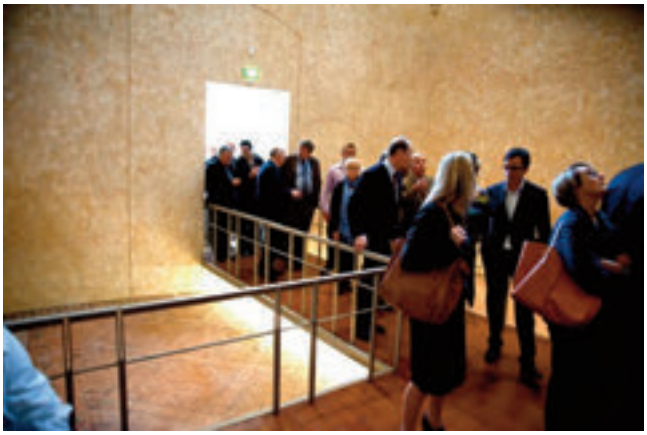

Aménagement de la salle des pavements médiévaux (donjon Saint-Michel)

11 - *Cf Rapport d'actualisation du plan de gestion, de janvier 2011 à janvier 2012, p. 14.*

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Aménagement de la salle des pavements médiévaux (donjon Saint-Michel)

> dans un nouvel espace d'interprétation :

les découvertes archéologiques, les éléments de charpente ou de décor ancien mis au jour, ainsi que les objets et documents concernant les carreaux de terre cuite vernissée au XIII^e^ siècle dans le Sud de la France sont exposés dans un nouvel espace d'interprétation. Cette salle présente également une étude générale du palais et son évolution architecturale, ainsi que l'histoire des évêques.

Il fonctionne avec une galerie dédiée spécifiquement à la Cité épiscopale qui permet de faire le lien entre ce monument exceptionnel et la valeur universelle exceptionnelle du bien. Le matériau caractéristique de l'Albigeois, « la brique foraine », l'histoire de la Cité du Moyen Âge à nos jours, ainsi que les critères d'inscription au patrimoine mondial y sont présentés.

Les découvertes archéologiques réalisées au cours du chantier sont considérables et n'ont pas encore toutes été exploitées. La matière scientifique restant à explorer est telle qu'elle justifie le lancement d'un Programme collectif de recherches (P.C.R.), piloté par le service régional de l'archéologie, en vue d'un colloque et de publications exclusivement consacrées au palais de la Berbie, d'ici deux ou trois ans.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Création d'un fonds documentaire dédié à la Cité épiscopale

La Cité épiscopale continue d'être le sujet de nombreuses publications qui ont vu le jour :

- *Les hôtels particuliers et les maisons du Vieil Alby du XII^e au XVIII^e siècle,* éditions Grand Sud ;
- *Voyages pittoresques et romantiques du baron Taylor dans l'ancienne France / Languedoc,* éditions Loubatières ;
- *Livre de photos d'Albi,* éditions Le Bleu Blanc ;
- *Bernard de Castanet, seigneur-évêque, inquisiteur, maître d'ouvrage de la cathédrale Sainte-Cécile,* des Régionalismes ;
- *Albi, la cathédrale vue du ciel,* hors série du pèlerin Magazine, Bayard presse ;
- *Bonheur de villes,* magazine de la Fédération villes moyennes, p. 110 ;
- *Albi : Cité épiscopale,* éditions Vent Terral (préface de Marc Fumaroli) ;
- *Parle-moi d'Albi,* éditions Grand Sud ;
- *La cathédrale d'Albi,* éditions le Pélerin, les guides du patrimoine chrétien.

La Cité épiscopale suscite toujours par ailleurs de nombreux travaux de recherches universitaires, parmi lesquels un mémoire sur *La brique Albigeoise : de ses usages à l'époque moderne (XV^e-XIX^e siècle) à sa valorisation au XXI^e siècle* (mémoire de master II d'histoire de l'art soutenu par Aurélie BESNARD) ou bien encore des travaux dans le domaine de la sociologie sur les représentations et pratiques des usagers du périmètre Unesco, piloté par l'université Champollion d'Albi.

La ville d'Albi est régulièrement sollicitée pour renseigner des lycéens ou étudiants ayant un sujet de recherche en lien avec l'inscription au patrimoine mondial (plus de 35 demandes enregistrées en 2012).

Pour répondre au mieux à ces nombreuses sollicitations, la ville d'Albi a engagé un important travail de collectes des études et publications liées à la Cité épiscopale et aux effets de l'inscription, dans l'objectif de créer un fonds documentaire spécifique dédié à la Cité épiscopale. Il est prévu de le positionner aux archives municipales de la ville.

V Développement et gestion du tourisme

2012

- Programme d'amélioration des conditions d'accueil
- Adaptation de l'offre hôtelière et de restauration
- Mise en place d'une gestion spécifique des visiteurs à l'intérieur de la cathédrale

V Développement et gestion du tourisme

Programme d'amélioration des conditions d'accueil

Deux ans après l'inscription de la Cité épiscopale, Albi s'apprête à franchir le cap symbolique d'1 million de visiteurs (650 000 avant l'inscription). Les conséquences immédiates de cette augmentation de la fréquentation avaient été anticipées dans le plan de gestion, ce qui explique qu'elles ne posent pas aujourd'hui de difficultés et ne portent pas atteinte à l'intégrité du bien[12].

Les visiteurs proviennent majoritairement de la région Midi-Pyrénées et du département du Tarn. En tête des nationalités étrangères se trouvent des visiteurs espagnols, anglais, allemands, puis américains, japonais et italiens, avec l'apparition sur le marché de nouvelles clientèles chinoises et russes. La demande de visites en groupe est en augmentation de 41% et les visiteurs individuels ont progressé de 61% en deux ans.

En réponse à cette augmentation touristique, l'office de tourisme et la ville d'Albi s'attachent à développer un tourisme qualitatif et durable qui soit en adéquation avec l'enjeu d'équilibre entre développement et conservation du bien :

> pour maîtriser les flux touristiques et en particulier le stationnement des véhicules des visiteurs, **l'aire de stationnement de la Milliassolle** qui leur est dédiée, a été ouverte en 2012[13]. Elle permet d'accueillir vingt-cinq autocars de tourisme et cent cinq véhicules légers ;

> s'agissant d'un parking de périphérie, **une liaison** avec la Cité épiscopale a été établie grâce à la mise en service d'une nouvelle ligne de transport urbain (ligne R) du réseau *Albibus*. Elle permet un accès rapide au centre-ville et à la Cité épiscopale ;

> la création d'une **nouvelle aire de services pour camping-cars** à proximité de la base de loisirs de Pratgraussals (limite immédiate de la zone tampon, rive droite) permet depuis 2012 d'offrir aux camping-caristes qui sont de plus en plus nombreux, de meilleurs services, ce qui contribue également à l'attractivité d'Albi en tant que site touristique majeur ;

AIRE DE SERVICE PRATGRAUSSALS

> l'office de tourisme a engagé une réflexion afin de développer la destination « Albi » dans une approche urbaine, culturelle et patrimoniale au sein d'un territoire pertinent. Cette réflexion conduit à relier l'offre touristique albigeoise à une offre touristique « autour d'Albi » dans un rayon de trente minutes, qui serait complémentaire et permettrait d'augmenter la durée du séjour.

12 - *Cf Dossier de proposition d'inscription, tome 2 plan de gestion du bien, Action V-1, Déplacement, stationnement et organisation des flux touristiques dans la Cité épiscopale, janvier 2009, p. 144 à 151.*
13 - *Cette aire de stationnement a été crée en 2011, cf Rapport d'actualisation du plan de gestion de janvier 2011 à janvier 2012, p. 31.*

V Développement et gestion du tourisme

Adaptation de l'offre hôtelière et de restauration

Plusieurs projets répondant aux critères qualitatifs qu'Albi s'est fixé en matière de tourisme ont été initiés en 2012.

Parmi ceux-ci quelques initiatives de rénovation ou d'opérations pluri-annuelles d'amélioration de l'infrastructure d'établissements hôteliers existants ont vu le jour (ex : Grand hôtel d'Orléans, hôtel du Parc, etc.), mais des projets de création de résidences hôtelières ont également été lancés (ex : Château de Cantepau, projet d'Appart hôtels place de l'Archevêché, etc.)

Enfin, la tendance à l'augmentation de l'hébergement chez l'habitant, amorcée dès l'annonce de l'inscription s'est confirmée en 2012 avec la création de 13 chambres d'hôtes supplémentaires, 15 nouveaux gîtes, et 24 nouveaux meublés, témoignant d'une quête d'authenticité de la part des visiteurs qui apprécient le contact avec les habitants et le cadre albigeois de l'hébergement.

Mise en place d'une gestion spécifique des visiteurs à l'intérieur de la cathédrale

La cathédrale Sainte-Cécile a reçu 705 791 visiteurs en 2012, soit une augmentation de 23% par rapport à l'année 2009 qui précédait l'inscription. Accueillir tant de visiteurs dans un tel monument, souvent plusieurs groupes en simultanée, nécessite de répondre au triple enjeu d'accueil touristique qualitatif, de protection patrimoniale et de maintien des valeurs d'usages.

Propriétaire (État) et affectataire (paroisse) ont pris l'un et l'autre plusieurs mesures qui témoignent d'une volonté commune afin que la cathédrale reste un lieu vivant, ouvert à tous, dans le respect des valeurs du bien et du culte qui y est célébré :

- **lancement d'une étude par l'État** dans le cadre d'un « plan cathédrale » engagé à l'échelle de la région Midi-Pyrénées, en vue de rationaliser et de fluidifier le cheminement de visite à l'intérieur du monument et du chœur en particulier ;
- **achat de 150 audiophones par la paroisse**, permettant aux guides touristiques de faire les commentaires à voix basse sans gêner la méditation des fidèles ;
- **modification par la paroisse des plages horaires dédiées aux sépultures** durant l'été, afin d'éviter les heures les plus fréquentées dans le but de concilier le recueillement et l'intimité des familles tout en permettant la découverte du monument par le public ;
- **séances de formation par des historiens aux guides touristiques**, pour leur permettre de tenir un discours scientifique dans leurs commentaires.

Cathédrale Sainte-Cécile, fréquentation touristique

VI Coopération décentralisée et partage des valeurs universelles

2012

- Soutien au Site des Palais Royaux d'Abomey
- Ouverture au monde et renforcement d'échanges internationaux
- Projet de partenariat avec la ville chinoise de Lijiang

Annexe :

annexe VI-1

Rapport final d'exécution de la 2e phase des travaux d'amélioration des conditions de vie des femmes Dadassi du quartier Dossoémé, par Léonard Ahonon pour CRAterre-ENSAG, juillet 2012.

VI Coopération décentralisée et partage des valeurs universelles

Soutien au Site des palais Royaux d'Abomey (République du Bénin)

Partie intégrante du plan de gestion de la Cité épiscopale[14], la coopération Albi-Abomey est pratiquement arrivée au terme de son second programme triennal 2010-2012.

> Poursuite de la réhabilitation du quartier sacré Dossoémé (« couvent des Dadassis »)

En matière de patrimoine, les actions de ce second programme se sont centrées sur le site des palais Royaux inscrits au patrimoine mondial, en s'appuyant comme les années précédentes sur l'expertise mondialement reconnue de CRAterre et sur les recommandations du centre du patrimoine mondial formulées à l'État béninois.

L'année 2012 a vu la fin de la phase II de la réhabilitation du quartier sacré Dossoémé[15], situé au cœur du site. Ce programme contribue au World heritage earthen architecture programm (W.H.E.A.P.).

Le projet d'ensemble, engagé en 2010, visait une revitalisation durable du quartier Dossoémé. Il comportait trois volets qui ont tous été menés à leur terme en 2012 :

1. **des travaux** à proprement parler : réfection de plusieurs toitures, amélioration du réseau d'adduction d'eau et des sanitaires, amélioration électrique ;
2. **la mise en place d'un système de « tontine »** subventionnée permettant aux Dadassis qui le souhaitent de lancer des activités génératrices de revenus et d'accroître progressivement le nombre de bénéficiaires ; dans ce cadre, un comité de gestion composé de sept membres a été mis en place. Les Dadassis ont commencé leurs activités sur le site, elles concernent :
   - la vente de produits d'alimentation (riz, haricots, huile d'arachide, farine de manioc, macaroni, biscuits, etc.) ;
   - l'élevage de caprin (chèvres, cabris) ;
   - l'élevage de volailles (poules, poulets, etc.)
3. **la publication d'un livret** présentant les recherches de l'étude ethnologique réalisée sur le rôle des femmes Dadassis dans la société et le culte à Abomey. Afin de compléter l'information contenue dans le livret, et d'exploiter les photographies de la grande cérémonie du Ganduahi programmée en fin d'année 2012 et début 2013, il a été décidé de différer la parution de cette publication au premier trimestre 2013. Ce livret sera vendu au profit de la gestion du site.

Pour mener à bien les missions qui lui étaient confiées, CRAterre a effectué deux missions à Abomey. Divers partenaires locaux ont été fortement impliqués dans ce projet :

> la mairie d'Abomey ;

> le ministère de la Culture de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme à travers la Direction du patrimoine culturel et le Site des palais Royaux d'Abomey ;

> les familles royales d'Abomey ;

> les Dadassis.

14 - *Cf Plan de gestion de la Cité épiscopale d'Albi, tome 2, action VI-1, coopération décentralisée avec la ville d'Abomey (République du bénin), janvier 2009, p. 166.*
15 - *Cf Rapport d'actualisation du plan de gestion, de janvier 2011 à janvier 2012, p. 35 à 36.*

VI Coopération décentralisée et partage des valeurs universelles

La grande satisfaction exprimée pendant et à la fin des travaux à Dossoémé, permet d'affirmer que la réalisation de la deuxième phase dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des Dadassis est un succès encourageant.

Ces résultats incitent à engager une troisième phase dans le but de finaliser la réhabilitation complète de Dossoémé, par une troisième et ultime phase, pour ensuite mettre en place un programme similaire à Djénan, où se trouve le couvent de Kpodjito, reine-mère de Tégbessou, épouse du roi Agadja et mère de tous les vodouns du Danhomé. Ce couvent, situé sur le site, est intimement lié au fonctionnement du quartier Dossoémé.

(cf annexe Rapport d'exécution de la 2e phase des travaux d'amélioration des conditions de vie des femmes Dadassi du quartier Dossoémé, par Léonard Ahonon pour CRAterre-ENSAG, juillet 2012.)

Réhabilitation d'un honnouwa à Dossoémé

Dadassis

Mise en tontine, exemple d'activité (petit commerce)

© CRAterre

VI Coopération décentralisée et partage des valeurs universelles

Accueil d'une délégation de la ville d'Abomey

> Aide à la mise en œuvre d'une défense incendie

Suite à de fréquents incendies en période sèche notamment, les villes d'Albi et Abomey avaient décidé d'œuvrer à la définition d'un plan de prévention incendie. Les missions réalisées en 2010 et 2011 ayant permis de définir le projet de création d'un réseau de défense incendie, deux poteaux incendies livrés en 2011 par container ont été positionnés. Le raccordement au réseau de distribution de la Société Nationale des Eaux Béninoise sera effective au cours du premier semestre 2013.

> Mise en lumière du site (enfouissement des réseaux aériens)

Un projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'énergie électrique basse tension et de télécommunication avait été défini en 2011, par la ville d'Albi. Le matériel nécessaire à la réalisation du projet a été envoyé par container fin 2012, pour une installation du matériel et une mise en service au cours du premier semestre 2013.

En raison de l'attention portée au Site des Palais Royaux et des actions concrètes qui impliquent fortement les acteurs et communautés locales, la coopération Albi-Abomey bénéficie désormais d'une solide réputation.

> Accueil à Albi d'une délégation de la ville d'Abomey

La ville d'Albi a reçu du 18 au 25 octobre une délégation d'Abomey composée du maire, Alain Nouatin, de son adjoint chargé de la coopération et deux cadres chargés des finances, du développement et de la coopération décentralisée. Ce séjour a permis d'approfondir certaines thématiques de travail sur l'eau en particulier et le patrimoine ; le séjour a été ponctué de visites techniques (ex : SDIS en vue d'un travail de prévention incendie sur le Site des palais royaux, station de traitement des eaux usées etc.).

VI Coopération décentralisée et partage des valeurs universelles

Ouverture au monde et renforcement d'échanges internationaux

L'ouverture au monde liée à la nouvelle notoriété d'Albi, se traduit désormais par l'accueil de délégations étrangères, qui sont souvent désireuses d'engager des échanges sur le thème du patrimoine.

La ville d'Albi a ainsi accueilli plusieurs délégations chinoises venues notamment échanger sur les modes de gouvernance et de développement économique et culturel.

Elle a également reçu une délégation japonaise de la ville de Kitakata, représentée par une association de sauvegarde du patrimoine des *kuras* (entrepôts commerciaux du XVII[e] siècle) que la municipalité souhaite valoriser. La délégation, conduite par le producteur de la chaîne de télévision japonaise, NHK, souhaitait échanger sur les pratiques de gestion et de valorisation du patrimoine ancien.

Projet de partenariat avec la ville chinoise de Lijiang, inscrite au patrimoine mondial

La volonté d'ouverture internationale de la ville d'Albi s'ancre désormais dans une réalité et dans un savoir-faire reconnus : les liens que la ville d'Albi tisse dans le monde prennent sens et cohérence, car en dehors des relations avec le continent africain, la collectivité entretient aussi depuis longtemps des rapports amicaux avec l'Amérique du nord (Palo Alto aux États-Unis), avec l'Australie (Randwick), mais aussi avec l'Europe à travers le jumelage qui unit Albi et Gérone (Espagne) depuis près de trente ans.

S'agissant de l'Asie, le Japon est déjà l'un des partenaires privilégiés d'Albi depuis de nombreuses années, en raison de la renommée du navigateur albigeois Jean-François Galaup de Lapérouse qui y fit escales au cours de son expédition autour du monde au siècle des Lumières, et en raison des correspondances évidentes qui existent entre l'art de l'estampe japonaise et l'œuvre du peintre albigeois mondialement connu, Henri de Toulouse-Lautrec.

Carte des relations internationales entretenues par la ville d'Albi

VI Coopération décentralisée et partage des valeurs universelles

La ville d'Albi a désormais la volonté de s'ouvrir plus largement à l'Asie et à la Chine en particulier afin de bâtir de nouveaux échanges, source de développement et d'enrichissement réciproques.

Après avoir examiné quelle ville chinoise de « taille moyenne » (800 000 à 1 500 000 habitants) serait susceptible de présenter des caractéristiques patrimoniales « similaires » à Albi et de s'engager dans un partenariat, la ville de Lijiang (Yunnan) a été identifiée comme partenaire idéal. En effet, Lijiang compte trois biens inscrits :

- la vieille ville de Lijiang a été inscrite en 1997, sur la liste du patrimoine mondial en tant que « ville ancienne exceptionnelle sise dans un paysage spectaculaire » ;
- les aires protégées des trois fleuves parallèles au Yunnan, inscrites en 2003, sur la liste du patrimoine mondial comme bien naturel ;
- les manuscrits anciens de la littérature Dongba des *Naxi*, inscrits en 2003 au Registre Mémoire du monde.

L'inscription au patrimoine mondial, le positionnement de Lijiang au regard de la Chine, son ouverture internationale et sa notoriété représentent une somme de potentiels sur lesquels pourront se bâtir les futurs échanges. En 2012, Albi et Lijiang sont officiellement entrées en contact par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères et de l'Association pour l'amitié du peuple chinois avec l'étranger. Les premiers échanges de délégations auront lieu au cours du premier semestre 2013.

VII Promotion de la Cité épiscopale

2012

- Forte couverture médiatique de la Cité épiscopale et de ses principaux monuments
- Promotion des valeurs du bien grâce à l'implication des acteurs économiques
- Identité numérique de la Cité épiscopale : renforcement de «l'e-notoriété » et gestion de « l'e-réputation »

Forte couverture médiatique de la Cité épiscopale et de ses principaux monuments

> Ouverture du « musée Toulouse-Lautrec réinventé », une opportunité pour faire connaître le palais de la Berbie

La ville d'Albi a souhaité accompagner et rendre visible l'ouverture du *musée Toulouse-Lautrec réinventé* début avril 2012 et par là même signifier l'écrin exceptionnel que constitue le palais de la Berbie. Elle a pour cela conduit une importante campagne de promotion sur les réseaux sociaux et dans la presse nationale et internationale à l'occasion de la réouverture du musée.

Inauguration du « musée Toulouse-Lautrec réinventé » le 2 avril 2012.

Plus de 80 journalistes ont été accueillis au musée dans le cadre du voyage de presse organisé le 15 mars 2012. Ce plan médiatique a porté ses fruits puisque dès les semaines suivantes, plus de 300 sujets presse étaient parus dans près d'une vingtaine de pays différents, pour une valeur en terme d'équivalent d'achats d'espaces de plusieurs millions d'euros.

Ces efforts, conjugués à la notoriété de la Cité épiscopale ont attiré une foule nombreuse de visiteurs, en augmentation de 18% comparée à l'année 2012. Cette fréquentation suppose, comme à la cathédrale, une gestion qualitative des flux.

> Messe télévisée à la cathédrale Sainte-Cécile

La cathédrale Sainte-Cécile a elle aussi été mise sous les feux de la rampe puisque la messe du dimanche matin à la cathédrale a été célébrée en direct pour l'émission « le Jour du Seigneur » diffusée sur France 2, le 21 novembre 2012. Cette émission a permis de faire découvrir ce monument et les chef-d'œuvres qu'il abrite comme le Jugement dernier, présenté au public pour l'occasion.

Messe télévisée à la cathédrale, le 21 octobre 2012.

VII Promotion de la Cité épiscopale

Promotion des valeurs du bien grâce à implication des acteurs économiques

Au lendemain de l'inscription au patrimoine mondial, les États généraux locaux organisés avec la participation des Albigeois avaient permis de définir des grandes orientations pour enclencher une démarche de promotion territoriale autour de thématiques liées au patrimoine, à la culture, à la recherche, à l'innovation et à l'enseignement supérieur.

Partant de là et afin de permettre à chacun de devenir acteur de la dynamique suscitée par l'inscription, une démarche dite « des ambassadeurs de la Cité épiscopale » avait été initiée au printemps 2011. Elle proposait à l'ensemble des acteurs de la vie économique, culturelle, et associative mais également à tous les Albigeois de devenir « ambassadeur d'Albi, la Cité épiscopale »[16]. Certains ambassadeurs ont depuis mené des actions remarquables de promotion de leur activité et du territoire en utilisant les divers outils de promotion gracieusement mis à leur disposition.

Cette démarche rencontre toujours un vif succès. Fin 2012, soit un peu plus d'un an après le lancement de la démarche, Albi comptait plus de 400 ambassadeurs « Albi, la Cité épiscopale » représentant plusieurs domaines d'action, preuve que l'inscription au patrimoine mondial a véritablement été perçue comme un levier de développement.

Une nouvelle rubrique « ambassadeur » est désormais en ligne sur le portail territorial **www.albi.fr**, elle permet à chaque ambassadeur de disposer d'une fiche personnelle. Tout en améliorant la visibilité de chacun, elle favorise la mise en relation entre ambassadeurs. De nouveaux thèmes tels que le sport, la proximité et la qualité de vie répondant aux domaines d'activités des ambassadeurs y ont été intégrés. Elle permet également le référencement des particuliers, de plus en plus nombreux à intégrer la démarche.

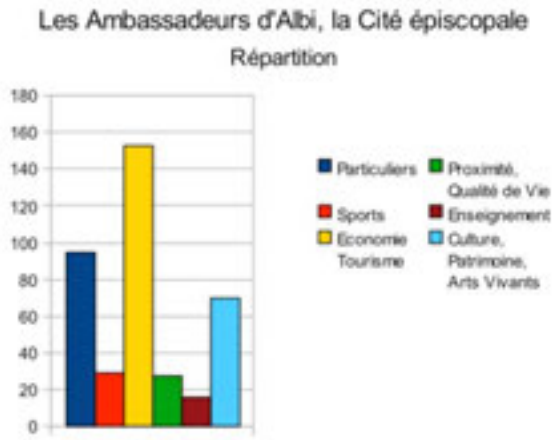

L'ensemble des actions réalisées par les ambassadeurs sont menées en accord avec la Charte des Valeurs Albigeoises. Plusieurs actions collectives ont ainsi vu le jour dans le réseau des ambassadeurs, telle que l'organisation du stand consacré à Albi au salon *MAHANA Tourissima* organisé à Toulouse du 3 au 5 février 2012, fruit d'une collaboration entre plusieurs partenaires, dont cinq ambassadeurs : l'office de tourisme, l'entreprise SAFRA, la ville d'Albi, le camping albigeois *Albirondack* et *Albi Croisières*.

Une newsletter se fait l'écho de l'actualité de la démarche et des initiatives les plus marquantes réalisées chaque mois, elle comprend aussi une rubrique « agenda » afin de favoriser les rencontres entre les ambassadeurs.

16 - *Cf Rapport d'actualisation du plan de gestion de janvier 2011 à janvier 2012, p. 38 à 41.*

Il est enfin à souligner que de nombreuses actions menées par les ambassadeurs permettent de développer la notoriété de la ville à l'international : actions menées par des professionnels à l'occasion de voyages à l'étranger (ex : entreprise Aurock, Laboratoires Phodé), participation à des salons internationaux (ex : entreprise Safra, décoratrice Catherine Frei, etc.), des rendez-vous clientèle (Office du tourisme, hôteliers...) ou d'activités délocalisées (ex : chocolatier Michel Belin). De nombreux particuliers vivant à l'étranger ou y exerçant une activité sont aussi à l'initiative d'actions permettant de faire connaître Albi à travers le monde (Île de Saint Martin, Canada, Chine, Floride...).

Exemple de stand tenu par un « Ambassadeurs », en Catalogne aux couleurs d'Albi la Cité épiscopale

Identité numérique de la Cité épiscopale : renforcement de «l'e-notoriété » et gestion de « l'e-réputation »

Le portail territorial **www.albi.fr** a été visité plus de 55 000 fois depuis sa création en juin 2011. À titre comparatif, on dénombre 53 000 visites sur le site **www.cite-episcopale-albi.fr** lancé à la même période.

L'inscription au patrimoine mondial a conféré à la Cité épiscopale une forte notoriété. Cependant, pour bénéficier et promouvoir une image de qualité, Albi souhaite soigner sa réputation et celle de la Cité épiscopale sur le web en la conjuguant à l'e-réputation (ou réputation électronique) acquise sur internet.

Elle a ainsi mis en place un certain nombre d'actions qui visent à développer les réseaux de communautés et récolter des témoignages pour les faire connaître au public :

- **création d'une page Facebook « Albi, la Cité épiscopale »**
  Cette page compte environ 1 500 visiteurs par semaine. Elle permet notamment aux ambassadeurs d'échanger directement entre eux et de poster leurs actualités ;
- **création d'une page Facebook « musée Toulouse-Lautrec »**
  La couverture médiatique de la réouverture du « musée réinventé » s'est elle aussi accompagnée de la création d'une page Facebook dédiée au musée en français, anglais et espagnol, qui a rapidement dépassé les 10 000 fans.

VII Promotion de la Cité épiscopale

> Promotion d'Albi en Chine via les réseaux sociaux

Dans le cadre du rapprochement avec la ville chinoise de Lijiang, un plan de promotion territoriale a été engagé envers la Chine. La Ville a ainsi entrepris la traduction en chinois du dépliant présentant la Cité épiscopale et la création d'une page en chinois sur le site de la Cité épiscopale d'Albi. Une page consacrée à Albi est en ligne depuis le 25 avril 2012, sur Sina Weibo (équivalent chinois de Twitter et Facebook) qui compte quelques 250 000 000 utilisateurs. Des pages présentant Albi ont également été créées sur Baike Baidu (équivalent chinois de Wikipédia).

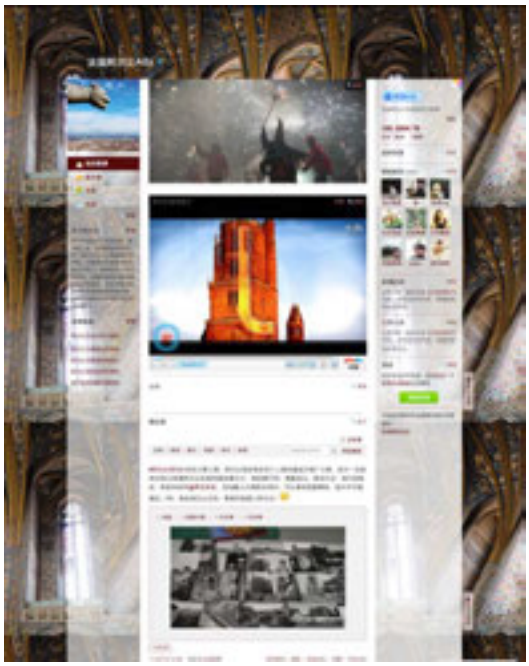

Page dédiée à la Cité épiscopale d'Albi sur Sina Weibo

Extrait de Baidu Baike consacré à la Cité épiscopale d'Albi.

> Partenariat avec l'Unesco et Trip Advisor

Trip Advisor est aujourd'hui la plus grande communauté en ligne de voyageurs au monde. Les commentaires ou les critiques qui sont postés par les visiteurs sont très utiles pour connaître les raisons des mécontentements et les traiter avec des moyens adéquats. Trip Advisor représente également un moyen d'impliquer les visiteurs envers les sites et leurs habitants.

Dans cette logique, l'Unesco et Trip Advisor ont engagé un partenariat qui vise à sensibiliser les voyageurs du monde aux sites du patrimoine mondial et à promouvoir un tourisme durable et responsable.

Dans le cadre de ce partenariat, la Cité épiscopale d'Albi a été sollicitée pour servir d'« étude de cas ». Les voyageurs publiant un avis via le site de Trip Advisor, sont invités à poster des commentaires et à cocher un Q.C.M. spécifique pour les sites inscrits qui permet notamment d'évaluer : la visibilité de l'emblème patrimoine mondial, l'état général de conservation du bien, la qualité de la visite.

VII Promotion de la Cité épiscopale

En 2012, Trip Advisor a adressé à Albi une extraction des contributions des voyageurs qui a pu en faire une analyse, dans l'objectif d'apporter une amélioration à la gestion du bien au regard d'éventuels commentaires.

Cet envoi a fait apparaître que :

- une majorité de personne a clairement identifié que le bien était inscrit au patrimoine mondial bien que la lisibilité de l'emblème patrimoine mondial puisse être renforcée sur le site ;
- une grande majorité de réponses fait état de l'excellente conservation. Les remarques sont souvent étayées de superlatifs qui qualifient le caractère exceptionnel comme « magnifique », « inoubliable », mais soulignent surtout les efforts constants d'amélioration ;
- la propreté et la qualité d'accueil ont été soulignées ;
- quelques remarques ont été formulées sur les difficultés de circulation liés aux travaux en cours dans le secteur du projet des Cordeliers.

Notes

Crédit photographique : toutes les photograpies sont propriétés de la ville d'Albi et libres de droits, exception faite des photographies pour lesquelles le copyright est précisé.

La Cité
épiscopale d'Albi